

PROTOCOLE DE BASE LORS DES CENTRES DE VACANCES DU CJLg DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19

PRÉSENCE ET ARRIVÉE AU SÉJOUR DE VACANCES :

> Un enfant ne peut se présenter à l'activité que s'il ne présente **aucun signe de maladie**.

De plus, si l'enfant a eu de la fièvre, de la toux, le nez qui coule, des difficultés respiratoires, des douleurs à la gorge au cours des 5 derniers jours, il ne peut participer à l'activité.

> Le CJLg se réserve le droit de demander au responsable de l'enfant un **certificat médical de bonne santé** en cas de manifestation de symptômes évoqués ci-dessus.

> Chaque **inscription** est soumise à la transmission d'une **fiche santé** concernant l'enfant.

> **Groupe à risque** : Si l'enfant, le jeune fait partie d'un groupe à risque, le parent ou responsable a le devoir de le signaler dans la fiche santé et d'indiquer si la maladie/condition est maîtrisée (ex. par traitement médicamenteux). Le conseil d'un médecin sur la participation est recommandée.

- Les patients aux antécédents cardiovasculaires
- Les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- Les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- Les malades atteints de cancer sous traitement.
- Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise ;
- Les malades atteints de cirrhose
- Les personnes présentant une obésité

> La **personne amenant l'enfant** ne doit présenter aucun symptôme de COVID-19. Lors de l'arrivée, elle doit **porter un masque**, respecter les mesures de distanciation physique et rester à l'extérieur du bâtiment.

> Nous organiserons une **zone d'accueil extérieure**, afin d'accueillir les enfants et adultes. Le coordinateur en assurera l'organisation et transmettra les informations à l'ensemble de l'équipe d'animation. C'est cette personne qui conduira les enfants à l'intérieur des locaux. L'« au revoir » devra donc être réduit au mieux afin de ne pas prolonger la file d'attente. Un sens unique pour l'accès à l'accueil sera fléché. Des marques seront apposées, distantes de 1.5 m, afin de permettre à chacun d'attendre son tour en sécurité. A défaut, il est demandé à chacun de respecter cette distanciation physique par rapport aux autres personnes présentes.

Le temps d'échange oral avec les responsables des enfants est nécessaire, mais sera au maximum limité à l'essentiel. La coordination reste bien entendu à votre écoute par téléphone ou par mail.

> Nous tenons un **registre de présence** en lien avec notre RGPD.



MESURES D'HYGIÈNE INDIVIDUELLE :

> Des **affiches expliquant les mesures d'hygiène** seront disposées à l'entrée du bâtiment et dans toutes les pièces utilisées par les enfants.

> L'équipe d'animation expliquera le **lavage des mains** à chaque enfant (via des jeux, chanson,...) et surveillera au quotidien si cela est fait à l'arrivée dans les locaux, avant et après chaque activité, avant la prise de collations et des repas, ainsi qu'après s'être rendu aux toilettes et avant de quitter les locaux.

> Pour les séjours au niveau de la literie, nous demandons à tous (enfants, jeunes, animateurs) sans restriction, d'apporter **sa propre literie**. Nous ne fournirons ni drap, ni couette, ni taie d'oreiller.

> **Port du masque** : de façon générale, les animateurs ne porteront pas de masque. Exception pour les situations suivantes : lors d'une activité à l'intérieur, uniquement si la distanciation physique n'est pas possible entre adultes ; lors des contacts avec les adultes externes à la bulle ; lors des soins (bosses et bobos).



MESURES ORGANISATIONNELLES :

> Nous avons décidé de limiter notre capacité ordinaire d'accueil à **16 enfants maximum** par centre de vacances.

> Les équipes d'animation seront **sensibilisées aux mesures sanitaires et de sécurité**. Elles seront attentives à leur respect durant les activités.

> De façon générale, l'aménagement des locaux, l'organisation des activités, ainsi que l'encadrement des enfants sera réfléchi en équipe pour assurer au mieux les recommandations émises par les autorités compétentes. **Une évaluation constante** de ces mesures sera organisée en équipe.

> Les **activités extérieures seront encouragées**. Par contre, **l'utilisation de structures de jeux extérieurs sera évitée**. Nous privilégierons les espaces naturels tels que les bois, les rivières, les dunes,...

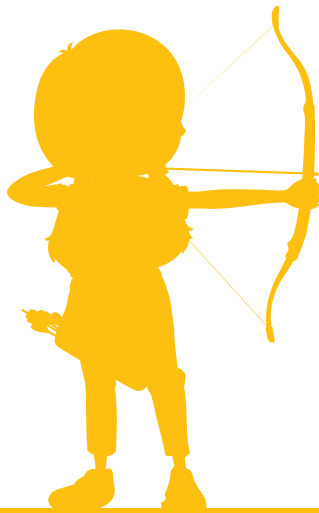
> **Le matériel mis à disposition restera au sein de la même bulle**. Ainsi un pack complet de matériel sera disponible pour chaque bulle. En cas de partage de matériel, celui-ci sera désinfecté ou mis au repos durant 48 heures avant d'être utilisé par la bulle suivante.

> Au niveau des repas, les enfants mangeront dans le même local ou si c'est possible le plus souvent à l'extérieur. Les tables seront nettoyées avant et après chaque repas. **Chaque enfant aura son gobelet identifiable par jour**. Les échanges de verres, gobelets, vaisselle et couverts, essuies seront proscrits.



MESURES D'HYGIÈNE DES LOCAUX

- > Les locaux seront **aérés** le plus possible, c'est-à-dire **minimum 2-3 fois par jour pendant minimum 15 minutes**.
- > Une personne par centre de vacance sera assignée **responsable « nettoyage »**. Elle aura comme tâche de nettoyer et désinfecter, **une fois par jour**, en dehors de la présence des enfants, le sol et les surfaces (tables, mobilier,...). Elle accordera une attention particulière aux surfaces et objets susceptibles d'être touchés avec les mains : poignées de portes et fenêtres, interrupteurs, robinets, chasses d'eau, couvercle et siège des WC, rampes d'escalier,... De plus, **un entretien complet des toilettes sera mis en place au moins une fois par demi-journée**.
- > Les **poubelles** seront **vidées quotidiennement** dans la mesure du possible.



PROCÉDURE D'URGENCE EN CAS DE SUSPICION D'INFECTION AU COVID-19 :

Le CJLg respectera une procédure d'urgence définie par le protocole jeunesse, avec notamment un lieu d'isolement dans un espace dédié. Le responsable de l'enfant et le référent médical externe (défini pour chaque lieu) seront systématiquement contactés. Au besoin, le responsable de l'enfant se rendra rapidement disponible pour récupérer ce dernier.

